Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le 12 juin 2018

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, **le lundi 18 juin 2018 À 18H00**.

Le Lundi 18 juin 2018 À 18H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et entretien des chemins d'hiver dans la Municipalité du Village de Roxton Falls : résultats de l'ouverture des soumissions et accord du contrat s'il y a lieu
2. Projet de règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du premier projet de règlement et planification de la séance publique de consultation (demande de M. Fernand Tétreault) (voir document joint)
3. Trottoir de la rue Notre-Dame : travaux de correction réalisés par Construction DLP pour finaliser le contrat, réception définitive des travaux réalisés en 2016 et libération de la retenue s'il y a lieu
4. CPE La Douce Couvée : suivi des demandes de subvention visant la réalisation de travaux de rénovation au bâtiment du 260, rue Duchaineau
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 12e jour du mois de juin 2018.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 18 juin 2018 à 18H00, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12e jour du mois de juin 2018.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU 18 JUIN 2018 À 18H00
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

103-06-2018 Ouverture et entretien des chemins d'hiver dans la Municipalité du Village de Roxton Falls : résultats de l'ouverture des soumissions et accord du contrat

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres a été dûment complété sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue a été ouverte publiquement le 6 juin 2018 à 11h00, comme suit :

Soumissionnaire	Prix taxes incluses pour 5 saisons
Alain Boyer Excavation	374 746.65 $

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Alain Boyer Excavation est conforme aux documents d'appel d'offres et que tous les documents d'appel d'offres font partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat relatif à l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver dans la Municipalité de Roxton Falls à Alain Boyer Excavation, au montant de 374 746.65$ taxes inclues, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer le contrat nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

104-06-2018 Règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption du premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la municipalité de Roxton Falls, est remise à tous les élus et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à permettre, dans la zone à dominance agricole numéro 507, les services de lavage d'équipements agricoles et de véhicules utilisés à des fins agricoles en usage complémentaire dans un bâtiment accessoire à l'habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls. Qu'une assemblée publique de consultation soit convoquée le mardi 3 juillet 2018 à 19h00 en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Adoptée

Les élus étant tous présents et d'accord à ajouter le point suivant, le conseil statuera donc sur l'Avis de motion portant sur le règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls.

105-06-2018 Projet de règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Mélanie Valois, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #02-2018, modifiant le règlement de zonage #265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, lequel règlement vise à permettre, dans la zone à dominance agricole numéro 507, les services de lavage d'équipements agricoles et de véhicules utilisés à des fins agricoles en usage complémentaire dans un bâtiment accessoire à l'habitation.

Adoptée

106-06-2018 Trottoir de la rue Notre-Dame : travaux de correction réalisés par Construction DLP pour finaliser le contrat, réception définitive des travaux réalisés en 2016 et libération de la retenue

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP soumet de décompte progressif #2 et la réception définitive dans le cadre du projet de réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame et aménagement d'une bande piétonnière entre la rue Sainte-Marguerite et la rue Valois;

CONSIDÉRANT QUE le document soumis en date du 18 juin, faisant état du décompte progressif et de la réception définitive fait partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit, en regard avec le projet de « Réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame (Route 222) et aménagement d'une bande piétonnière » réalisés en 2016 :

1- Autoriser le maire et la directrice générale à signer le décompte progressif #2, ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages;
2- Procéder à la réception définitive des travaux exécutés par Construction DLP;
3- Procédant à la libération de la retenue en payant le montant de 8 184.05$ taxes incluses à Construction DLP.

Adoptée

Période de questions
Aucune personne n'assiste à la réunion.

107-06-2018 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonnau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h27.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière